



---

# Archives historiques du Parlement européen

---

Rapport annuel pour  
2017

---

EPRS | Service de recherche du Parlement européen

**Unité des archives historiques**

Décembre 2018



## Sommaire

<b>Résumé.....</b>	<b>5</b>
<b>Partie I - Objectifs et progrès réalisés en 2017 .....</b>	<b>6</b>
1) Contexte.....	6
2) Objectifs .....	6
3) Progrès réalisés en 2017 .....	8
Acquisition de nouveaux matériaux .....	9
Conservation et traitement à long terme des matériaux d'archives.....	9
Versements aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE).....	10
Bibliothèque historique .....	10
Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs.....	10
Recherches, publications et communication.....	11
Archives historiques du Parlement européen: quelques chiffres .....	11
<b>Partie II - Compte-rendu détaillé des services proposés par les archives historiques en 2017 .....</b>	<b>13</b>
1) Archives historiques.....	13
a) Acquisitions, stockage et versements.....	13
b) Traitement des archives historiques.....	14
2) Bibliothèque historique .....	17
3) Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs.....	18
Base de données électronique.....	18
Pages intranet .....	18
Pages internet .....	18
Salle de lecture.....	19
Recherche historique .....	19
4) Publications et communication .....	19
Publication .....	19
Projet sur l'histoire du Parlement européen (première série d'études sur la période 1979-1989) .....	20
Manifestations et expositions.....	20
Projet d'histoire orale .....	20
5) Relations avec les autres institutions de l'UE et avec les instances internationales.....	20
<b>Partie III - Administration des archives historiques .....</b>	<b>22</b>
1) Budget.....	22
Contribution au budget annuel des Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) .....	22
Investissements dans les archives électroniques: efforts en faveur de la préservation et de l'accessibilité à long terme.....	22

Traitement des archives.....	22
2) Personnel .....	23
Tableau des effectifs .....	23
3) Coopération au sein de l'administration du Parlement .....	23
4) Locaux .....	24
5) Informatisation .....	25

## Résumé

Chacune des institutions de l'Union européenne, y compris le Parlement européen, a l'obligation légale de conserver des archives de tous ses documents officiels. Les archives historiques du Parlement européen existent depuis le lancement de la CECA en 1952 et le fonds archivistique compte désormais plus de cinq millions d'articles.

Les travaux détaillés dans ce domaine sont réalisés par l'unité des archives historiques du Parlement européen, qui gère et conserve les documents officiels du Parlement et d'autres matériaux d'archives, y compris les documents déposés par les députés. Elle gère également la salle de lecture de la bibliothèque à Luxembourg, qui représente la bibliothèque historique du Parlement européen, et vise à préserver la «mémoire» historique du Parlement en tant qu'institution, en rendant les archives accessibles au public, en aidant les chercheurs universitaires à les consulter et les utiliser, et en publiant des études historiques sur le Parlement fondées sur les archives et d'autres sources.

Les travaux de l'unité des archives historiques du Parlement européen sont décrits dans le présent rapport de ses activités pour 2017. Les chiffres ci-dessous illustrent brièvement les travaux de l'unité, qui sont décrits plus en détail aux pages suivantes.

### Archives historiques:

- Dépôts d'archives administratives et législatives: 288 mètres linéaires (2 877 conteneurs)
- Dépôts de fichiers numériques: 57,23 GB
- Articles des archives du courrier officiel: 42 884
- Versements aux Archives historiques de l'Union européenne (documents papier ayant atteint trente ans): 168 mètres linéaires (7 164 dossiers)
- Archives traitées (papier): 293 mètres linéaires

### Bibliothèque historique:

- Jours d'ouverture: 242
- Ligne directe et autres demandes traitées: 2 319
- Nombre de demandes de documents: 603 demandes, avec 4 668 documents fournis
- Nombre de visiteurs pour études (chercheurs) reçus: 32
- Séances de formation: 22

### Actions d'information:

- Études (Histoire du PE): 3
- Notes d'information: 1
- Manifestations et expositions: 6
- Sites web gérés: 3 (76 publications)

## Partie I - Objectifs et progrès réalisés en 2017

### 1) Contexte

Il s'agit du quatorzième rapport annuel d'information sur les archives historiques du Parlement européen. Il a été élaboré conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/1983 du Conseil du 1<sup>er</sup> février 1983, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/496 du Conseil du 17 mars 2015, concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Ce règlement sur les archives européennes impose aux institutions de l'Union une obligation légale de conserver leurs archives et, après un certain temps, de verser celles qui sont déjà «accessibles au public» aux Archives historiques de l'Union européenne qui se trouvent à l'Institut universitaire européen à Florence. L'article 9, paragraphe 2, dudit règlement dispose que «[c]haque institution publie annuellement une information concernant ses activités en matière d'archives historiques». Le rapport annuel d'information sur les archives historiques du Parlement européen répond à cette obligation.

L'unité des archives historiques du Parlement européen gère et conserve les documents officiels du Parlement européen et d'autres matériaux d'archives, y compris les documents déposés par les députés depuis 1952. Formellement, conformément à la décision du Bureau du Parlement européen du 2 juillet 2012 sur la gestion des documents au sein du Parlement, l'unité est chargée de l'acquisition, du stockage, du traitement et de l'accessibilité des documents officiels de l'institution. Elle fournit ces documents, tant au sein de l'institution qu'en dehors de l'institution, aux citoyens, notamment aux chercheurs et aux historiens, «par la mise en place d'outils qui facilitent l'accès en ligne à l'information». Elle apporte son aide aux chercheurs qui se consacrent à l'histoire du Parlement et à celle de l'intégration européenne en général et publie des études historiques fondées sur les archives en ayant recours à tout «moyen de diffusion documentaire, éditoriale ou académique». Elle travaille en étroite collaboration avec les Archives historiques de l'Union pour la promotion de l'utilisation des archives et l'étude de l'histoire du Parlement.

Située à Luxembourg, l'unité des archives historiques fait partie de la direction de la bibliothèque (direction B), au sein de la Direction générale des services de recherche parlementaire (DG EPRS). Afin de fournir un meilleur service aux chercheurs, la bibliothèque historique du Parlement européen (également située à Luxembourg) fait également partie de l'unité des archives historiques. Cela signifie que les utilisateurs internes et externes peuvent trouver les collections de la bibliothèque historique et des archives du Parlement en un même lieu et bénéficier de l'expérience du personnel spécialisé qui peut les aider à localiser et à contextualiser les matériaux dont ils ont besoin. L'unité mène également à bien des activités de recherche, de diffusion et de communication visant à promouvoir les connaissances sur l'histoire du Parlement européen en tant qu'institution.

### 2) Objectifs

Les objectifs de l'unité des archives historiques consistent à :

i) garantir l'acquisition de matériaux de valeur historique du Parlement européen, leur organisation correcte pour un accès futur et leur conservation; et à

ii) garantir l'accès à ces matériaux et leur utilisation pour promouvoir la compréhension de l'histoire du Parlement et de l'intégration européenne en général.

En 2017 (et actuellement), les objectifs plus spécifiques étaient (et sont):

1. Poursuivre une stratégie à long terme pour que les archives et la bibliothèque historiques puissent relever les défis posés par la révolution numérique, de manière à ce qu'elles deviennent un centre d'excellence et une référence pour la recherche historique sur l'intégration européenne et le Parlement européen;
2. Continuer à contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de gestion des documents du Parlement et des règles régissant le transfert de matériaux de bibliothèque et d'archives pour une conservation permanente, notamment des directions générales et services;
3. Rationaliser l'acquisition des archives institutionnelles:
  - a) diversifier la variété des services guidant le transfert aux archives des documents et publications afin de répondre et de satisfaire aux besoins spécifiques des services;
  - b) continuer à rationaliser les processus de transfert électronique de données aux collections et bases de données de l'unité;
  - c) contribuer à la définition de procédures administratives pour le transfert de matériaux de bibliothèque à la bibliothèque historique; et
  - d) contribuer à élargir l'éventail des sources de l'histoire du Parlement européen, notamment en fournissant un accès intégré aux matériaux de médiathèque et en enrichissant les archives orales avec des témoignages d'anciens députés;
4. Planifier et mettre en œuvre une stratégie pour la conservation à long terme des matériaux d'archives et de bibliothèque:
  - a) élaborer une politique pour la conservation à long terme des matériaux analogiques de la bibliothèque historique, notamment en ce qui concerne la conservation préventive et la restauration;
  - b) mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer une conservation numérique fiable et garantir l'intégrité et la lisibilité dans le temps, notamment en se préparant à la conservation à long terme des contenus numériques, en coopération avec les autres institutions et les Archives historiques de l'Union européenne, et en développant et intégrant des outils pour traiter les documents et données numériques; et
  - c) réviser la politique de métadonnées des archives historiques, afin de créer, mettre en évidence et relier les informations sur les collections d'archives, notamment pour assurer un transfert efficace des applications métier vers la base de données des archives historiques;

5. Garantir l'accessibilité interne et externe des collections et des archives de la bibliothèque historique:
  - a) renforcer davantage un service de recherche historique axé sur le client, en veillant à apporter une réponse adéquate et en temps utile aux demandes historiques des députés et du personnel du Parlement européen grâce à la ligne directe réservée aux députés et par courrier électronique;
  - b) préparer les archives en ligne, notamment en créant des pages web contenant des informations historiques sur les anciens délégués et les anciens députés et en mettant à disposition la base de données des archives historiques sur l'internet;
  - c) optimiser l'accessibilité des collections de la bibliothèque historique au moyen du catalogage et de l'indexation;
6. Contribuer de manière significative à la promotion de la compréhension de l'histoire de l'intégration européenne et du Parlement européen:
  - a) concevoir et suivre une stratégie de communication globale, en coopération avec les services compétents, pour promouvoir les archives et la bibliothèque historiques, et assurer une présence en ligne forte;
  - b) guider et mettre en œuvre la recherche et la publication d'études sur l'histoire du Parlement européen;
  - c) participer à la gestion du site web «My House of European History»;
  - d) favoriser la coopération interinstitutionnelle et professionnelle, en particulier dans le cadre du groupe interinstitutionnel d'archives (IIAG) et en participant à des groupes d'experts et à des organisations professionnelles afin de développer des projets d'intérêt commun (la numérisation, l'unification des métadonnées et les autorités contrôlées); et
  - e) continuer à compléter les témoignages oraux des anciens présidents, secrétaires généraux et membres de l'institution.

### **3) Progrès réalisés en 2017**

La principale mission de l'unité des archives historiques consiste à gérer et conserver les documents publics officiels du Parlement et d'autres matériaux d'archives qui remontent à 1952 et représentent plus de cinq millions d'articles. En 2017, l'unité a traité 57,23 GB de fichiers électroniques reçus à la fois en tant que collections systématiques (documents de séance, par exemple) et en tant que grands ensembles (disques durs ou disques partagés). (Ces derniers nécessitent plus de travail mais la nouvelle politique en matière de gestion des enregistrements que l'unité contribue à mettre au point transformera le processus d'acquisition pour ces derniers en un système essentiellement automatisé, similaire à celui des collections systématiques).

Près de 168 mètres linéaires (ou 7 164 dossiers papier) ont été organisés et transférés aux Archives historiques de l'Union européenne, à Florence. (La logistique de ce processus comporte un risque si

les matériaux d'archives sont pris en charge par des transporteurs externes, tandis que les transports organisés en interne par les propres services du Parlement réduisent ce risque). La totalité du transfert, y compris la logistique, est gérée par l'unité, dans le but de maximiser la qualité et la sécurité du processus.

L'unité a répondu à plus de 600 demandes de documents historiques et d'autres informations, fournissant plus de 4 600 documents. Ces demandes proviennent principalement des bureaux et des services du Parlement (cabinets, séance, commissions, service juridique, unité de la transparence, etc.) et dans une moindre mesure, de sources externes (principalement des universitaires et des chercheurs).

### **Acquisition de nouveaux matériaux**

En 2017, l'unité des archives historiques a développé une approche proactive de l'acquisition d'archives du Parlement européen, par l'accompagnement des unités administratives dans leurs activités d'archivage et la réalisation d'une analyse rétrospective des «fonds» traités, afin d'identifier les lacunes ou faiblesses éventuelles et de mieux définir les priorités. Cette approche, assortie d'une application de plus en plus rigoureuse des règles d'archivage définies dans les tableaux de gestion de l'administration, a généré une collection importante (la plus importante en termes de volume en dehors d'une année électorale). Elle comprenait le premier de plusieurs transferts, à partir de services qui n'avaient encore jamais envoyé leurs documents aux archives historiques, notamment l'unité Informations classifiées, le service juridique ainsi que le Médiateur du Parlement européen pour les enfants victimes d'enlèvement parental transfrontalier, ainsi que des documents qui provenaient du cabinet de l'ancien Président, Martin Schulz, et les archives de l'ancien Secrétaire général, Harald Rømer. Les archives des commissions parlementaires ont été demandées selon un plan systématique, afin de donner une vision complète du processus législatif.

Les archives historiques accueillent volontiers le versement d'archives de la part de députés et anciens députés au Parlement européen. Depuis la création de l'EPRS, la démarche d'acquisition de ce type de documents est plus active, car ils sont une composante importante de l'histoire de l'institution. En 2017, l'unité a été contactée aux fins du versement de documents de la part de deux anciens députés (Bill Newton Dunn et Jean-Antoine Giansilly). L'unité entend redoubler d'efforts dans ce domaine entre mai et juillet 2018, ce type de matériaux recelant potentiellement une grande valeur historique.

Une campagne d'histoire orale visant à recueillir les témoignages d'anciens députés a commencé en novembre 2017 et se poursuivra dans les années à venir, dans le but de recueillir un nombre significatif de témoignages personnels, susceptibles de compléter les matériaux d'archives personnels des anciens députés reçus et conservés conformément à la décision du Bureau du 25 mars 2014.

### **Conservation et traitement à long terme des matériaux d'archives**

Le traitement des matériaux d'archive recouvre l'organisation de documents (ou de dossiers), l'attribution de descripteurs systématiques (métadonnées) et l'indexation, ainsi que la préparation des matériaux en vue de leur numérisation et conservation à long terme. (Le Parlement européen conserve une copie numérique complète de l'ensemble de ses archives, y compris des documents versés au format papier aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) à Florence.)

Après une année de transition en 2016, consacrée au contrôle qualité des descripteurs (métadonnées) dans le cadre de la migration des archives électroniques vers le nouveau système de gestion des archives, CLAVIS, et à la révision de la méthode de traitement, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de cette nouvelle méthode de traitement, étayée par un nouveau contrat-cadre interinstitutionnel signé en mai.

Les travaux d'harmonisation et d'enrichissement des informations relatives aux autorités normalisées<sup>1</sup>, menés à l'occasion de la migration vers CLAVIS, se sont poursuivis, en particulier en ce qui concerne les informations relatives aux anciens délégués et députés.

Afin de fournir un meilleur accès aux archives historiques, l'unité a compilé un inventaire méthodique des archives des cabinets des Présidents des Assemblées parlementaires européennes d'avant 1979.

En ce qui concerne la conservation des archives électroniques, un bilan a débuté en 2016, qui a été élargi aux fichiers issus des opérations de numérisation, et une étude a été entamée pour définir une stratégie de conservation à long terme des archives numériques.

### **Versements aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE)**

Les versements à l'AHUE à Florence se sont poursuivis en 2017, conformément aux obligations juridiques de l'institution et selon la procédure qui avait fait ses preuves les années précédentes dans le cadre du versement des fichiers des rapports parlementaires de la quatrième législature.

### **Bibliothèque historique**

La mission principale de la Bibliothèque historique, située à Luxembourg, est de contribuer à préserver le patrimoine historique et culturel du Parlement européen et d'en assurer la mise à disposition aux générations futures. Au cours de l'année 2017, la Bibliothèque historique a amassé une collection de livres rares et précieux et entamé la restauration des livres de sa collection «100 ouvrages mémorables sur l'Europe». Elle a également commencé les préparatifs du déménagement des collections au nouveau bâtiment Konrad Adenauer (KAD) ainsi que de la migration des données de la bibliothèque vers le nouveau système, ALMA.

### **Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs**

L'unité des archives historiques a continué de mettre les documents et publications historiques du Parlement à la disposition des chercheurs souhaitant étudier l'histoire de l'institution et, plus largement, de l'intégration européenne. L'unité entretient de manière active des relations avec les milieux universitaires et continue d'accueillir des stagiaires et des visiteurs effectuant des travaux de recherche sur des thèmes pertinents.

---

<sup>1</sup> Le *contrôle d'autorités* est un terme utilisé en indexation pour désigner l'utilisation d'un seul mot-clé normalisé pour toutes les entrées ayant la même autorité. Par exemple, les auteurs de documents (députés, etc.) sont des *autorités*. Le contrôle d'autorités permet de s'assurer que le terme retenu est toujours orthographié de la même manière, sans fautes d'orthographe, que l'usage du deuxième prénom ou des initiales est cohérent, qu'il y a désambiguation lorsque plusieurs auteurs ont le même nom, etc.

## **Recherches, publications et communication**

Depuis 2014, les archives historiques publient deux séries distinctes, «Histoire du Parlement européen» et «Histoire de l'Union européenne», qui privilégient les questions présentant un intérêt politique. Entre 2014 et 2017, l'unité a ainsi publié sept études, dont deux volumes sur l'histoire des compétences budgétaires du Parlement, une étude sur l'histoire du régime électoral commun et l'Acte sur les élections européennes de 1976, ainsi qu'une note sur l'influence de l'Assemblée commune de la CECA sur la politique, la négociation et le contenu des traités de Rome.

Afin d'atteindre l'objectif de veiller à l'accessibilité des documents du Parlement à des fins de diffusion ou publication universitaire, l'unité a lancé, en 2017, un nouveau projet de publications sur l'histoire de l'institution. Il consiste notamment à effectuer des recherches et à publier des matériaux sur l'histoire du Parlement en tant qu'institution politique depuis les premières élections au suffrage direct en juin 1979. Un premier ensemble de trois études portant sur les deux premières législatures issues des élections (1979-1989) est déjà en cours d'élaboration. Il se penche sur les aspects suivants: i) le caractère, la composition et la culture du Parlement issu du suffrage direct; ii) le rôle du Parlement dans l'évolution institutionnelle et constitutionnelle de la CEE d'alors; et iii) son rôle dans l'achèvement du marché unique européen. Ces études sont publiées en 2018 et 2019.

L'unité a également rédigé des billets de blog et organisé des manifestations et des expositions. Un nouveau site des archives historiques a été lancé en mars 2015. En septembre 2015, ce fut au tour des pages sur l'intranet d'être repensées. Elles regorgent désormais d'informations utiles et de conseils pratiques destinés aux députés et au personnel. L'unité a continué de s'occuper activement de ces deux sites tout au long de l'année 2017. Elle a également écrit des articles historiques et publié des billets de blog sur d'autres plateformes en ligne gérées par l'EPRS, et a participé à la gestion et à la maintenance du site du projet «My House of European History».

L'unité des archives historiques a organisé six manifestations et expositions en 2017. Par exemple, aux mois d'octobre et novembre, elle a conçu une exposition itinérante intitulée «Une Union sans cesse plus étroite: l'héritage des traités de Rome», qui a été montrée à Luxembourg, Strasbourg et Bruxelles. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre du 60<sup>e</sup> anniversaire de la signature des traités. Le personnel de l'unité a également participé à plusieurs ateliers et conférences sur l'histoire de l'intégration européenne.

En parallèle, l'unité a organisé des tables rondes avec des auteurs et des historiens, notamment une table ronde sur l'histoire du Parlement européen qui s'est penchée sur le caractère et la culture des deux premiers Parlements issus du suffrage direct (1979-1989) et sur le rôle qu'ils ont joué dans le développement institutionnel des Communautés et l'achèvement du marché unique européen. L'unité a également continué à favoriser la coopération interinstitutionnelle et professionnelle, en particulier dans le cadre du groupe interinstitutionnel d'archives (IIAG) et du groupe d'archives diplomatiques européennes (EUDiA) et en participant à des groupes d'experts et à des organisations professionnelles afin de mettre au point des projets d'intérêt commun (numérisation, harmonisation des métadonnées et des autorités normalisées, entre autres).

## **Archives historiques du Parlement européen: quelques chiffres**

<b><u>Travail d'archives</u></b>	
Versements reçus	71
Conteneurs de stockage / mètres linéaires de versements	2 877 conteneurs / 287,8 m
CD et fichiers électroniques reçus	148 / 57,23 GB
Nombre de matériaux du courrier officiel archivés:	42 884
Versements à l'AHUE Florence: Versements / fichiers / mètres linéaires	1 / 7 164 / 168 m
Archives traitées: fichiers traités, en mètres linéaires:	293,2*
Inventaire des affiches	1 067
Numérisation de fichiers audio: lots / cassettes	4 / 28 000
<b><u>Bibliothèque et recherche</u></b>	
Jours d'ouverture des salles de lecture	242
Ligne directe et autres demandes traitées (nombre de demandes)	2 319 (soit près de dix demandes par jour ouvré)
Nombre de demandes de documents	603 (soit une moyenne de 2,4 par jour ouvré)
Nombre de documents envoyés en réponse aux demandes	4 668
Nombre de visiteurs-chercheurs / de visiteurs (groupes)	32 / 75 (en 4 groupes)
Séances de formation / nombre de participants	22 / 81
<b><u>Communication</u></b>	
Études: histoire du Parlement européen	3
Notes d'information	1
Manifestations et expositions	6
Billets de blog: internet	13
Billets de blog: intranet	6
Billets de blog: site «My House of European History»	57

\* Dont le traitement a été achevé en 2018.

## **Partie II - Compte-rendu détaillé des services proposés par les archives historiques en 2017**

Cette rubrique présente dans le détail certains des progrès qualitatifs accomplis en ce qui concerne les services proposés par l'unité des archives historiques en 2017.

### **1) Archives historiques**

#### **a) Acquisitions, stockage et versements**

Dans le cadre de ses activités d'acquisition, de stockage et de versement, l'unité des archives historiques:

- recueille et enregistre les archives officielles du Parlement (tant législatives qu'administratives);
- reçoit, organise et gère les matériaux d'archives personnels des députés;
- reçoit, organise et gère les archives du courrier officiel du Parlement;
- veille à la restauration et à la conservation préventive des matériaux archivés;
- prépare et procède aux versements à l'AHUE;
- gère les stocks et les espaces de stockage.

L'unité des archives historiques entrepose à l'heure actuelle dans ses rayonnages compacts quelque 2 500 mètres linéaires de matériaux et compte des fonds législatifs et administratifs qui sont encore, pour partie, en cours de traitement. En 2017, l'unité a réorganisé les procédures de gestion des stocks et d'acquisition d'archives, et a mis l'accent sur la recherche et le traitement actifs de documents issus des commissions et délégations parlementaires. Elle poursuit sa politique de versement systématique à grande échelle à l'AHUE, une fois par an, des documents papier archivés qui ont atteint les 30 ans.

Les principaux progrès accomplis en 2017 en ce qui concerne les activités d'acquisition sont les suivants:

- diversification de la variété des services guidant le versement de documents et publications afin de répondre et de satisfaire aux besoins spécifiques des organes et des services administratifs;
- poursuite de la rationalisation des processus de transfert électronique de données dans les collections et bases de données de l'unité;
- contribution à l'élargissement de l'éventail des sources de l'histoire du Parlement européen, notamment en fournissant un accès intégré aux matériaux de médiathèque et en enrichissant les archives orales avec des témoignages d'anciens députés.

Outre la réorganisation de l'espace de stockage en vue d'optimiser le travail et d'économiser de la place, l'unité a poursuivi ses efforts visant à optimiser l'acquisition et le stockage d'archives électroniques. En 2017, l'unité était un membre actif et à part entière du secrétariat du GIDOC, le groupe administratif chargé de réorganiser la gestion des documents. Dans ce contexte, l'unité s'est chargée de rédiger un projet de règles à appliquer à l'avenir en matière de gestion de documents

afin de permettre un archivage automatique: par exemple, la création, au sein de la procédure de gestion des documents, d'un outil d'étiquetage des matériaux à archiver ultérieurement. En parallèle, elle a continué à moderniser la base de données où sont entreposées les archives électroniques.

L'ensemble de la procédure d'acquisition a été passée en revue et révisée dans le cadre d'un processus qui a commencé en 2016. L'analyse préliminaire menée pour l'automatisation du transfert des archives numériques et de leurs métadonnées des applications métier vers le système de gestion des archives se poursuit et sera élargie à chaque application afin de définir et de mettre en œuvre le protocole de transfert approprié et de définir les instruments nécessaires. Cela permettra d'assurer la mise en place d'un processus automatique d'acquisition d'archives électroniques. Des économies seront ainsi réalisées sur le volet traitement.

Un formulaire de versement simplifié est désormais utilisé lors de l'acquisition de matériaux d'archives. Parallèlement à la mise en service de ce nouveau formulaire en juillet 2016, des efforts actifs ont été entrepris en 2017 pour appliquer la décision du secrétaire général du 23 octobre 2013 mettant en œuvre la décision du Bureau sur la gestion des documents, rendant notamment nécessaire un visa du «responsable de l'administration des documents» de la DG concernée. Cela a été consolidé en 2017 en proposant une assistance directe à plusieurs services administratifs et organes afin de les aider à verser leurs archives.

En parallèle, à compter de 2017, le registre des acquisitions créé en 2015 concerne désormais systématiquement tous les versements, quel que soit leur statut (versements en provenance du Parlement ou d'autres institutions européennes ou dépôts d'archives d'anciens députés) ou leur support (pas uniquement les documents papier, mais également les archives numériques, cassettes audio, présents, affiches, etc.). Toutes les archives collectées sont enregistrées, vérifiées et munies d'un identifiant unique pour en assurer la traçabilité pendant leur gestion par les archives historiques.

Depuis 2017, les courriels officiels émanant du Parlement européen, enregistrés par l'unité du courrier officiel, ne sont plus imprimés pour archivage. Cette mesure vient compléter une décision similaire prise conjointement en 2015 par l'unité du courrier officiel et l'unité des archives historiques concernant les courriels entrants. Outre qu'elles ont contribué à réduire le volume du courrier papier archivé, ces mesures ont un effet clairement positif sur l'environnement.

## **b) Traitement des archives historiques**

Pour ce qui est du traitement des archives du Parlement, l'unité des archives historiques:

- définit la politique, la stratégie et les modalités pratiques du traitement archivistique;
- planifie et gère les projets de traitement et de numérisation des archives;
- gère l'externalisation du traitement des archives et de la numérisation;
- coordonne les projets internes et externes de traitement des archives;
- procède au contrôle qualité du traitement et des métadonnées (descripteurs).

Après réception des matériaux, leur contenu est identifié et organisé en fonction de la source, afin de sauvegarder le contexte original. C'est une démarche très importante qui permet de retrouver ultérieurement beaucoup plus facilement tout document recherché. Il est ensuite procédé à une

description hiérarchisée (par niveaux hiérarchiques de métadonnées) selon la norme archivistique ISAD-G (séries et dossiers) en conformité avec de multiples critères. Cette description est directement insérée dans la base de données. Chaque document, que son original soit au format papier ou électronique, comporte une description et existe au format électronique dans la base de données des archives.

La méthode de traitement a été actualisée en 2016. Cette révision couvrait les méthodes de traitement et de description, la valorisation des autorités normalisées et des thésaurus, le contrôle qualité des descripteurs et le contrôle des règles relatives à l'accès aux archives publiques. L'appel d'offres pour le traitement selon cette nouvelle méthode a donné lieu, en 2017, à la signature d'un nouveau contrat pour le traitement des archives.

La nouvelle méthode de traitement a été mise en œuvre et évaluée en 2017. Elle met l'accent sur le contexte dans lequel les documents ont été produits et sur une meilleure indexation des fichiers. Cela suppose un retour au principe de respect des fonds, notamment le respect du créateur des documents, et une limitation de l'approche documentaire des archives. Elle garantit l'application de règles de description conformes aux normes internationales.

Cette nouvelle méthode et le contrôle qualité ont été systématiquement appliqués à tous les projets de traitement d'archives menés en 2017: la nouvelle procédure a donc été appliquée au traitement des pétitions pour la période allant de 1989 à 1997 et des questions écrites de la sixième législature. Les normes de description pour les dessins, les photographies et les ex-libris, etc. ont été révisées pour une meilleure adaptation à ces types de documents. Ces principes ont également été appliqués à l'analyse des matériaux d'archives des députés en fonction et des anciens députés, ce qui a permis d'adopter une approche plus individualisée aux propositions de traitement présentées au comité d'évaluation, en fonction de l'intérêt des enregistrements et de la typologie des documents.

Dans le cadre de la préparation des documents avant leur migration vers le nouveau système de gestion des archives, CLAVIS, qui a été lancé au début de l'année 2018, plusieurs projets de révision ou de contrôle de la qualité ont été menés en 2016 et 2017, à savoir: i) la révision systématique et exhaustive du système de classification des archives du Parlement; ii) le contrôle qualité de tous les descripteurs sur le plan formel (plusieurs millions de fichiers) et de tous les fichiers numérisés associés; iii) une révision des notices d'autorité<sup>1</sup> et du vocabulaire normalisé<sup>2</sup>: alignement du thésaurus sur la dernière version d'EUROVOC et transition vers le multilinguisme, reprise des vocabulaires non normalisés<sup>3</sup> et alignement sur EUROVOC si possible; et iv) résumé des indications existantes pour l'accessibilité aux archives publiques afin de faciliter la révision des règles associées.

Des progrès considérables ont été accomplis dans le traitement des différentes archives du Parlement. En 2017, la priorité a été accordée, outre au traitement des matériaux d'archives versés

---

<sup>1</sup> Le *contrôle d'autorités* est un terme utilisé en indexation pour désigner l'utilisation d'un seul mot-clé normalisé pour toutes les entrées ayant la même autorité. Par exemple, les auteurs de documents (députés, etc.) sont des *autorités*. Le contrôle d'autorités permet de s'assurer que le terme retenu est toujours orthographié de la même manière, sans fautes d'orthographe, que l'usage du deuxième prénom ou des initiales est cohérent, qu'il y a désambiguation lorsque plusieurs auteurs ont le même nom, etc.

<sup>2</sup> En bibliothéconomie, archivistique et sciences de l'information, le *vocabulaire normalisé* désigne une liste de termes et expressions soigneusement choisis, qui sont utilisés pour étiqueter des unités d'informations (ou des documents) pour qu'ils soient plus facilement retrouvables par une recherche.

<sup>3</sup> Les *vocabulaires non normalisés* sont des métadonnées sous forme de texte libre utilisées lors de l'indexation pour identifier des informations.

par des députés ou d'anciens députés conformément aux recommandations du comité d'évaluation prévu par la décision du Bureau du 25 mars 2014, aux matériaux d'archives qui ont été versés en retard et qui couvrent, en totalité ou en partie, une période antérieure au délai de 30 ans régissant l'ouverture des archives défini par le règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 concernant l'ouverture au public des archives des institutions européennes. Cinq de ces projets de traitement ont été lancés en 2017, couvrant un volume de 293,2 mètres linéaires d'archives papier. Ils ont tous été achevés conformément aux prévisions en 2018.

Les archives concernées étaient:

- plusieurs matériaux d'archives personnels de députés ou d'anciens députés:

- Doris PACK
- Graham WATSON
- Dagmar ROTH-BEHRENDT
- Alexander ALVARO
- Joan COLOM I NAVAL
- Sharon BOWLES
- Pervenche BERES

- des archives du service juridique (1957-1986);
- les archives concernant l'élaboration et la révision du statut du personnel (1951-2001);
- des archives de l'administration des députés (1953-2014);
- des archives des organes du Parlement (Bureau, questeurs) (1977-2012).

En outre, 1 067 affiches acquises auprès de l'unité des huissiers ont été inventoriées, assorties de descripteurs et préparées à des fins de conservation à long terme.

La migration des archives électroniques vers CLAVIS a constitué l'occasion de les réorganiser, les optimiser, les harmoniser et les aligner sur les normes archivistiques internationales. Ce travail s'est poursuivi en 2017 en ce qui concerne les informations relatives aux notices d'autorité, en particulier en enrichissant les informations relatives aux anciens députés (rédaction d'une biographie, ajout d'une liste des commissions et délégations dont chaque député était membre et vérification des données existantes). Le Parlement européen a participé activement à un projet commun, emmené par la Commission, consistant à harmoniser le format des métadonnées et à les aligner sur celles utilisées par l'AHUE, afin de jeter les bases d'une publication des matériaux d'archives sous forme de métadonnées.

Le versement d'archives à l'AHUE a fait l'objet d'un contrôle systématique de la qualité, conformément à la procédure de versement prévue en 2014. Tous les dossiers versés ont été vérifiés de sorte que leur description dans la base de données des archives historiques corresponde exactement au dossier papier. Le taux d'erreurs constaté lors des vérifications effectuées à la réception par l'AHUE était de 0,01 %. Les inventaires, selon le format XML-EAD, ont été communiqués à l'AHUE en 2017.

L'arrivée du nouveau système d'archivage électronique a donné lieu à une évaluation de la qualité de la numérisation et à une interruption temporaire des travaux de numérisation habituellement effectués après chaque projet de traitement pour les documents papier. Par exemple, les

documents papier étaient numérisés de manière «classique», par simple numérisation, alors que la numérisation avancée permet de créer une version électronique complexe du document, comportant un fichier d'index et un fichier ROC, ce qui permet d'utiliser des fonctions de recherche avancées. Cela s'avère très utile pour développer la recherche historique grâce à l'extraction de données, par exemple en recensant tous les débats en plénière sur un sujet donné. Du fait de la numérisation à 100 % de tous les documents, y compris de la sixième législature, et de la numérisation quasi complète pour la septième législature, et parce que la phase de numérisation, comparée aux autres phases d'archivage, est de loin la plus rapide, il a été possible d'interrompre la numérisation, sans risque pour les archives, afin de mener une évaluation et de publier un appel d'offres pour améliorer la qualité du processus de numérisation. Les besoins pour un appel d'offres interinstitutionnel pour la numérisation ont été définis et communiqués à l'Office des publications.

Toutefois, certaines opérations de numérisation n'ont pas été interrompues, notamment celles concernant des supports vulnérables tels que les cassettes audio (quatre lots, soit 28 000 bandes, numérisés).

## **2) Bibliothèque historique**

Rattachée à l'unité des archives historiques, la Bibliothèque historique a pour vocation de conserver le patrimoine historique et culturel du Parlement et de le rendre accessible au public. Riche de sa collection unique de documents historiques, elle offre aux députés, à la communauté parlementaire, aux chercheurs et au grand public une vue de l'intérieur sur l'histoire du Parlement européen et du processus d'intégration européenne en général.

La Bibliothèque historique a pour missions principales:

- de gérer la salle de lecture du Parlement à Luxembourg;
- de gérer une collection de livres papier et un nombre croissant de livres et de journaux électroniques;
- d'amasser et de gérer une collection de livres rares et précieux sur le Parlement européen et l'intégration européenne;
- de mener à bien le projet «100 ouvrages mémorables sur l'Europe» et de gérer le site correspondant;
- de gérer un certain nombre de bases de données externes;
- de fournir un accès à des journaux et à des revues;
- d'organiser des sessions de formation à l'usage des bases de données et d'autres sources d'information;
- d'organiser des manifestations et des visites sur place.

La Bibliothèque historique coopère étroitement avec l'unité de la bibliothèque sur site et en ligne de l'EPRS: elle utilise la même plateforme électronique, les mêmes services de droits d'auteur, et propose les mêmes services aux utilisateurs internes. En 2017, des équipes communes ont terminé de mettre au point la nouvelle politique de gestion des collections.

La Bibliothèque historique conserve des collections historiques de livres et autres documents, dont une collection d'ouvrages de référence, les collections «Parlementarisme & Démocratie» et «100 ouvrages mémorables sur l'Europe», une collection de périodiques et de publications de l'Union, ainsi que la collection des ressources d'apprentissage (CRA). En 2017, une nouvelle

collection, celle des livres rares et précieux, a été lancée. Les collections historiques réunissent des documents sur la création et le développement du Parlement européen, ainsi que sur l'évolution politique et institutionnelle de l'Union européenne depuis les années 1950, dont les monographies et les périodiques hérités de la bibliothèque de l'Assemblée commune et de l'Assemblée parlementaire. Parmi les livres rares, l'on trouve non seulement des publications anciennes sur une Europe unie, mais encore des publications quasi-oubliées mais pourtant très précieuses des ancêtres du Parlement européen.

Au total, le catalogue en ligne de la Bibliothèque historique recense désormais 25 000 ouvrages conservés à Luxembourg. Elle conserve aussi, en raison de leur valeur historique, une collection de plus de 990 périodiques et annuaires publiés depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui. Elle conserve des matériaux imprimés et numérisés à la Bibliothèque historique et aux archives historiques dans le respect des meilleures normes internationales et se charge de mettre au point des savoir-faire et des procédures en matière de conservation à long terme.

En 2017, à l'issue d'un inventaire complet des contenus des rayonnages compacts de la Bibliothèque historique, un catalogue et recatalogage de matériaux anciens a été lancé.

### **3) Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs**

Pour mettre au mieux ses ressources documentaires à la disposition du public, l'unité des archives historiques utilise divers modes de promotion des ouvrages composant les archives et la bibliothèque historique.

#### **Base de données électronique**

Les archives électroniques (base de données) contiennent plus de cinq millions de documents. Pour des raisons techniques, elles ne sont pour l'instant accessibles au personnel et au public que dans la salle de lecture de la Bibliothèque historique à Luxembourg et dans la salle de lecture de la bibliothèque à Bruxelles, mais pas hors site. La nouvelle base de données CLAVIS, par contre, sera quant à elle accessible hors site, grâce à de nombreux projets visant à promouvoir l'accessibilité en ligne.

#### **Pages intranet**

Les pages sur l'intranet de l'unité des archives historiques sont réparties en plusieurs sections offrant des informations sur les archives historiques et les objectifs de l'unité, les services aux députés, aux assistants et au personnel, ainsi que sur les publications, manifestations et formations. En outre, on y trouve des pages sur l'histoire de l'Union, illustrées de faits et de chiffres, ainsi que d'autres documents sur l'histoire de l'Union, classés par ordre chronologique et thématique. Les pages comprennent un calendrier de l'histoire du Parlement européen, assorti d'images historiques, d'images multimédias et de documents historiques.

Les pages des archives historiques sur l'intranet se trouvent à l'adresse suivante:  
[http://www.eprs.sso.ep.parl.union.eu/eprs/auth/en/historical\\_archives.html](http://www.eprs.sso.ep.parl.union.eu/eprs/auth/en/historical_archives.html).

#### **Pages internet**

Le site des Archives historiques donne à l'unité des archives historiques et à la bibliothèque historique la possibilité de mieux communiquer vers l'extérieur et de promouvoir leurs fonds, services et publications. Le site comprend cinq onglets (Accueil, Fonds d'archives, Galerie multimédia, Publications et À notre propos).

Le site internet des Archives historiques se trouve à l'adresse suivante:  
<http://www.europarl.europa.eu/historicalarchives/fr/home/home.html>.

### **Salle de lecture**

La salle de lecture à Luxembourg est ouverte aux lecteurs en interne et aux utilisateurs extérieurs. La bibliothèque historique fournit au personnel du Parlement à Luxembourg des services de bibliothèque et accueille le public général selon les règles des visites d'étude (en raison de sa localisation dans un bâtiment administratif, il ne s'agit pas d'une simple bibliothèque mais il faut introduire une demande préalable pour pouvoir y accéder). Dans une volonté de transparence, pour diffuser les connaissances sur les activités parlementaires auprès des citoyens, la bibliothèque historique a ouvert au public une section spécialement consacrée à la recherche historique sur le Parlement et sur l'intégration européenne en général.

En 2017, la bibliothèque historique à Luxembourg a ouvert 242 jours et a accueilli 107 chercheurs dans le cadre de visites d'étude de durées variables (de plusieurs heures à plusieurs semaines): 32 chercheurs individuels et 75 visiteurs répartis en quatre groupes organisés. Le personnel de la bibliothèque historique a continué à organiser des sessions de formation sur divers sujets liés aux bibliothèques, pour un total de 22 sessions de 82 participants en 2017 (outre les visiteurs).

### **Recherche historique**

L'unité des archives historiques met les documents et publications historiques du Parlement à la disposition des chercheurs étudiant l'histoire de l'intégration européenne. Elle a reçu, en 2017, 603 demandes d'usagers, en interne ou de l'extérieur: députés, services et unités administratives du Parlement, agents, autres institutions, citoyens (y compris par l'intermédiaire de l'unité «Transparence»), chercheurs ou historiens, avec 4 668 documents fournis. 59 % des demandes provenaient du public, à savoir de l'extérieur du Parlement, et 41 % de l'intérieur du Parlement. L'unité des archives historiques a continué, en 2017, de développer des relations avec les milieux universitaires et d'accueillir des stagiaires et des visiteurs effectuant des travaux de recherche sur des questions relatives au Parlement et à l'Union plus largement.

## **4) Publications et communication**

En 2017, les principales activités de l'unité des archives historiques ont été en ce domaine les suivantes:

### **Publication**

L'unité des archives historiques a continué, en 2017, de publier des études et des notes d'information dans la «série sur l'histoire du Parlement européen» et la «série sur l'histoire de l'Union européenne», en élaborant et en publiant une étude sur l'impact de l'Assemblée commune

de la CECA sur la politique, la négociation et le contenu des traités de Rome («*Impact of the ECSC Common Assembly on the politics, negotiation and content of the Rome Treaties*»).

### **Projet sur l'histoire du Parlement européen (première série d'études sur la période 1979-1989)**

Une première série d'études sur le Parlement européen durant les deux premières législatures après élections (1979-1989) a été commandée fin 2016 et réalisée en grande partie en 2017 pour analyser: i) le caractère, la composition et la culture de l'assemblée directement élue; ii) le rôle du Parlement dans l'évolution institutionnelle et constitutionnelle de la CEE d'alors; et iii) son rôle dans l'achèvement du marché unique européen. L'exercice est conçu pour tirer profit d'une large variété de sources, dont les archives historiques, des sources extérieures disponibles et des entretiens avec les personnalités de cette époque, dont d'anciens députés et fonctionnaires européens. La première étude de ce type a été publiée vers la fin de l'année 2018 et les deux autres le seront au printemps 2019.

### **Manifestations et expositions**

L'unité des archives historiques a organisé six manifestations et expositions en 2017:

- une exposition (à Bruxelles) intitulée «La Sicile en Europe / L'Europe en Sicile» pour commémorer la Conférence de Messine de 1955;
- une table ronde sur «L'impact politique du Parlement européen dans les années 1980: écrire l'histoire de l'Union européenne»(à Bruxelles);
- une conférence sur l'«Union économique et monétaire: 25 ans après Maastricht» (à Bruxelles); et
- une exposition itinérante intitulée «Une Union de plus en plus proche: l'héritage des traités de Rome (à Luxembourg, Strasbourg et Bruxelles).

En ligne, l'unité a publié un article mensuel sous la rubrique générale intitulée «Ce mois dans l'histoire» et a contribué, par 56 publications, au site «Ma Maison de l'histoire européenne».

### **Projet d'histoire orale**

Les travaux se sont poursuivis, en 2017, pour enrichir les fonds d'archives des anciens présidents et secrétaires généraux du Parlement, en y ajoutant des entretiens vidéos. Ce projet est mené en coopération avec la DG Communication (unité de l'audiovisuel). Étant donné que les entretiens sont réalisés dans la langue maternelle de la personne interrogée, leur traduction y est désormais ajoutée sous la forme de sous-titres.

## **5) Relations avec les autres institutions de l'UE et avec les instances internationales**

La coopération avec les Archives historiques de l'Union européenne (AHUE), installées à l'Institut universitaire européen (IUE) de Florence, a continué de se renforcer en 2017. L'unité des archives historiques précise les modalités de versement et de description de son fonds pour en harmoniser la présentation avec l'AHUE et permettre de les présenter au format XML EAD (Encoded Archival Description) sur le portail européen des archives. Tous les matériaux transférés à Florence par les Archives historiques du Parlement européen sont entièrement organisés et placés dans des cartons de conservation accompagnés d'un inventaire, d'une description et d'un index. Aucun autre

traitement n'est nécessaire pour les archives transmises à l'AHUE par le Parlement européen, à l'exception du déballage et de la mise en rayon.

L'unité des archives historiques a également participé à la réunion interinstitutionnelle semestrielle du groupe des archives des institutions européennes. Elle a également participé à la réunion annuelle des archives diplomatiques de l'Union européenne (EUDiA). Parallèlement, les relations avec les autres services d'archives nationaux et internationaux ont porté sur des aspects opérationnels et, en particulier, sur l'accueil de groupes d'archivistes issus d'archives nationales.

## Partie III - Administration des archives historiques

### 1) Budget

En 2017, l'unité des archives historiques a géré ses crédits sous le poste budgétaire suivant du Parlement:

Ligne budgétaire	Engagements 2017
3210-07	1 737 921 EUR

### Contribution au budget annuel des Archives historiques de l'Union européenne (AHUE)

En 2017, le Parlement européen a contribué à hauteur de son quota de 379 872 EUR au budget de l'AHUE à Florence. Il a reçu le rapport annuel de l'AHUE et a formulé des observations à ce sujet, conformément aux recommandations formulées dans un exercice d'audit commandé par la Commission européenne.

### Investissements dans les archives électroniques: efforts en faveur de la préservation et de l'accessibilité à long terme

La mise en œuvre des archives électroniques a été entièrement gérée et rémunérée par l'unité des archives historiques. Le faible coût, de 52 565 EUR, pour le nouveau système électronique résulte d'une contribution interne substantielle du personnel au développement du système (adaptation d'une solution commerciale), y compris la gestion du projet. Des services informatiques supplémentaires ont été nécessaires pour préparer la base de données en vue de la migration, à hauteur d'un montant de 112 570 EUR pour la programmation des bases de données.

Un montant de 124 630 EUR a été consacré à l'investissement à l'avenir dans le cadre d'une étude de préservation à long terme destinée à aider l'unité des archives historiques à élaborer une stratégie de ce type (en 2018) puis à lancer des projets en 2019.

### Traitement des archives

Le principal poste de dépenses en 2017 comprenait le tri, le classement et le traitement (numérisation et indexation) ou les documents papier. Cela a coûté 924 205 EUR, le montant le plus élevé étant consacré au traitement des archives des Présidents, du Bureau et des Questeurs (297 360 EUR). Un autre montant important a été consacré au traitement des archives, tout aussi volumineuses, des documents administratifs des députés pour la période 1952-2012 (185 000 EUR).

Ces montants traduisent le très important travail de traitement de dossiers individuels sur support papier, de préparation à la numérisation, d'ajout d'indexation et de métadonnées, et de chargement dans la base de données. L'effort préalable d'inventaire et de préparation des lots pour le traitement des archives soumises est réalisé par le personnel. Les documents papier devraient devenir moins importants, étant donné que les systèmes électroniques commencent à remplacer

les fichiers papier traditionnels. Il est important de noter que les archives soumises comprennent des archives remontant à 1952.

L'unité des archives historiques bénéficie, pour ce travail de traitement, des services d'entreprises spécialisées via le recours à des contrats-cadres. Les tâches confiées à l'entreprise externe sont organisées dans le cadre de projets qui font l'objet d'une évaluation et d'un suivi. Chaque projet porte sur des contributions bien définies, de sorte que l'indexation et l'attribution des métadonnées soient harmonisées pour l'ensemble du projet. Toutes les tâches liées à la responsabilité et à la gestion de chaque projet sont effectuées par le personnel du Parlement au sein de l'unité. Le choix d'un traitement intra muros est dicté par le caractère unique et parfois confidentiel des archives à traiter.

Le nombre maximal d'agents externes varie d'une année sur l'autre, en fonction du nombre de projets lancés et achevés au cours de l'année en question. À la fin de 2017, 13 agents externes participaient au traitement des projets d'archivage sur la base de contrats-cadres.

La transition vers l'archivage numérique nécessite d'adapter les ressources traditionnellement utilisées pour le traitement des dossiers papier i) pour les améliorer et les contextualiser (indexation, métadonnées, etc.) afin d'en optimiser et améliorer l'accessibilité, et ii) pour renforcer la mise en place du nouveau système d'archivage «CLAVIS» et garantir l'acquisition et le traitement de données numériques, ainsi que la stabilité et la maintenance du système.

## **2) Personnel**

### **Tableau des effectifs**

Le 31 décembre 2017, l'organigramme de l'unité des archives historiques comprenait 20 fonctionnaires, deux agents temporaires et un agent contractuel. Deux fonctionnaires sont partis à la retraite, l'un était en CCP (congé de longue durée) et deux postes ont été supprimés. Le recrutement sur le poste restant à pourvoir était en cours.

## **3) Coopération au sein de l'administration du Parlement**

L'unité des archives historiques coopère étroitement avec d'autres unités administratives de la DG EPRS et avec d'autres DG et services de l'administration du Parlement en général. Par exemple:

*- au sein de la DG EPRS*

L'unité des archives historiques à Luxembourg travaille en étroite collaboration avec l'unité de la bibliothèque sur site et en ligne à Bruxelles. Elles partagent un système de gestion de bibliothèque (LMS) et le catalogue en ligne ainsi qu'un budget commun pour les nouvelles acquisitions.

L'unité des demandes d'informations des citoyens (AsKEP) transmet à l'unité des archives historiques toutes les demandes d'informations de documents historiques qu'elle reçoit de citoyens. En 2017, l'unité des archives historiques a coopéré avec les unités du Service de recherche pour les députés (recherche de documents, examen par les pairs et vérification des informations de six publications), notamment dans le contexte de la poursuite d'une série de publications de l'EPRS sur l'histoire de divers bâtiments du Parlement européen.

L'unité des archives historiques coopère aussi activement et régulièrement avec d'autres DG et services:

- avec la DG Présidence (PRES)

L'unité des archives historiques organise et archive, en version papier et sous format numérique (ce dernier se prêtant aux recherches en ligne), tous les courriers entrants et sortants du Parlement (42 884 courriers en 2017), lesquels sont transmis régulièrement par l'unité du courrier officiel.

L'unité des archives historiques coopère avec l'unité Transparence, notamment dans le cas de demandes d'accès à des documents au titre du règlement (CE) n° 1049/2001 nécessitant des recherches plus étendues avec des profils historiques, 77 recherches plus approfondies portant sur les profils historiques ayant été effectuées en 2017.

- avec la DG Politiques internes (IPOL) et la DG Politiques externes (EXPO)

Comme les années précédentes, l'unité des archives historiques a coopéré avec les DG IPOL et EXPO afin d'acquérir les archives des commissions parlementaires et de les ajouter aux fonds existants. Un plan de transfert systématique a été mis en place et a fait l'objet d'un suivi, à partir de 2017, afin de garantir l'acquisition complète de tous ces matériaux pour les archives.

- avec la DG Communication (COMM)

L'unité des archives historiques a collaboré très étroitement en 2017 avec la Maison de l'histoire européenne, l'unité Événements et expositions et les bureaux de liaison du Parlement européen dans les États membres, tant pour les acquisitions que pour l'organisation de manifestations et d'expositions.

L'unité des archives historiques et la direction de la bibliothèque ont contribué aux journées «Portes ouvertes» organisées par la DG COMM à Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg.

- avec les autres DG et services

L'unité Archives historiques a coopéré avec diverses autres DG et services pour expliquer et appliquer les tableaux de gestion et œuvré, notamment dans le cadre du GIDOC, à l'établissement d'un plan d'archivage et d'une liste commune de conservation pour l'ensemble de l'institution.

Les Archives historiques ont également reçu un transfert de documents administratifs de la DG Finances (FINS) et de la DG Infrastructures et logistique (INLO).

#### **4) Locaux**

- État des lieux et conservation préventive

La nouvelle approche d'archivage et les efforts de rationalisation ont également porté sur la préservation des archives et la gestion du stock. L'inventaire général des magasins et archives réalisé

en 2016 a été utilisé en 2017 pour réorganiser l'espace disponible et pour garantir des conditions de conservation adéquates:

- identification et description de tous les espaces de stockage;
- attribution d'identifiants de localisation à chaque site de stockage;
- vérification de la présence ou, à défaut, identification de chaque lot d'archives conservé par l'unité des archives historiques (acquisitions, archives traitées, lots de numérisation, microfilms, affiches, cassettes audio);
- contrôle de la qualité ou, à défaut, mise en place des instruments de recherche associés (formulaires de transfert, formulaires de numérisation);
- vérification de l'état des archives et de leurs conteneurs;
- rationalisation des conteneurs pour améliorer la conservation et, si nécessaire, reconditionnement;
- classification de chaque unité de conservation de documents associée à un emplacement dans les zones de stockage.

Cet exercice d'état des lieux a permis de repérer les documents stockés sans instrument de recherche associé, parfois pendant plusieurs années. En permettant ainsi un meilleur contrôle des matériaux conservés par l'unité des archives historiques, il s'est avéré possible de mettre en place une programmation plus rationnelle du traitement et d'éviter les traitements successifs de parties éparpillées du même groupe d'archives, aboutissant ainsi à une plus grande cohérence des descriptions.

#### - Microfilms

Une évaluation spécifique de l'état des microfilms a été réalisée en 2016 afin d'évaluer leur exposition au «syndrome du vinaigre». Le contrôle a confirmé une légère altération dans la plupart des plus anciens microfilms, ceux sur film à l'acétate. Le programme de prévention mené en 2017 a fourni un environnement de conservation contrôlé (la climatisation de la microthèque à une température et une humidité stables maintenues pour stabiliser le processus chimique). Un programme de numérisation des archives qui n'existe que sur microfilms fait actuellement l'objet d'un examen attentif, afin de garantir la préservation à long terme de leur contenu.

#### - Nouveau bâtiment Konrad Adenauer (KAD)

À la demande de la DG INLO, l'unité des archives historiques a contribué en 2017 à la définition des plans du site des archives historiques et de la bibliothèque historique dans le nouveau bâtiment Konrad Adenauer (KAD), en cours de construction à Luxembourg. Les nouvelles installations sont conçues autour de la notion de centre de recherche et permettent une optimisation du stockage ainsi que des flux techniques.

## **5) Informatisation**

#### - Changement du logiciel de base de données (de CLARA à CLAVIS)

Depuis l'an 2000, l'unité des archives historiques utilise un logiciel de gestion des archives appelé CLARA comme principal outil d'archivage. Ce système est également utilisé à des fins de consultation par le secrétariat du Bureau, le cabinet du Secrétaire général, l'unité Transparence et la bibliothèque

du Parlement à Bruxelles (la base de données ARCDoc). En 2014 a été lancé un appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau logiciel d'archivage et de gestion des documents plus moderne, CLAVIS, qui conserverait toutes ses fonctionnalités existantes tout en ajoutant de nouvelles, comme celles liées au multilinguisme. Un contrat a été signé en juillet 2015 avec le soumissionnaire retenu à l'issue de l'appel d'offres. En novembre 2015 a débuté le processus d'analyse des exigences, de développement et de personnalisation de l'application, et s'est poursuivi en 2016. En parallèle, l'interopérabilité du nouveau système avec les applications du Parlement a été analysée. En outre, le flux des travaux avec la nouvelle application a été analysé et documenté.

Le nettoyage et la migration de l'ancienne base de données, avec ses descriptions, métadonnées et documents, a représenté un défi considérable pour le projet. Cet exercice a nécessité le contrôle de la qualité et le passage en revue de quelque cinq millions de documents d'archives avant leur migration vers le nouveau système. Ce défi a été relevé en créant une base de données intermédiaire, permettant l'analyse et l'exportation aisées de grands ensembles de données, et garantissant une meilleure qualité des données transférées. Ce sous-projet a été mené en parallèle du projet principal CLAVIS et achevé en 2017.

#### - Archives intermédiaires

Une décision du Secrétaire général d'octobre 2008 avait déjà prévu l'établissement de tableaux de gestion destinés à définir des procédures harmonisées pour la conservation des archives courantes et intermédiaires détenues par les directions générales et les services du Parlement (durée de conservation, destruction des documents ou versement aux archives historiques et degré de communicabilité). Chaque DG devait établir un tableau de gestion de ce type en coopération avec l'unité des archives historiques.

Une décision du Bureau du 2 juillet 2012 (article 6) prévoyait que tous les tableaux de gestion soient adoptés pour la fin du mois de janvier 2013. Elle créait le groupe interservices des responsables de l'administration des documents (GIDOC) afin de veiller à la mise en œuvre et au suivi du système d'administration des documents mis en place par cette décision et ses modalités d'application.

Les travaux sur les tableaux de gestion, initiés et promus par l'unité des archives historiques, puis depuis 2012 par le GIDOC et les responsables de l'administration des documents de chaque direction générale, ont aujourd'hui commencé à porter leurs fruits au fur et à mesure qu'ils sont appliqués par les services.

En 2016, l'élaboration du tableau de gestion pour le cabinet du secrétaire général adjoint a été finalisée; il a ensuite été intégré dans le tableau de gestion de la DG Présidence (PRES) à la suite de la réorganisation des services administratifs. Le tableau de gestion de la DG Personnel (PERS) a été révisé. Des travaux portant sur la révision des tableaux de gestion des DG Politiques internes (IPOL) et Politiques externes (EXPO) ont également été menés en 2017. L'unité des archives historiques a apporté une contribution importante à la rédaction de tous les documents publiés au sein du secrétariat du GIDOC.